

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

N°2026-079

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 29 septembre 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026**

REUNION DU 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Étaient absentes : Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme CERNÉ Arlette (avait donné procuration à M. LOUVEL Michel).

Secrétaire : M. QUILLET Louis

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 08 septembre 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 septembre 2026.

Le Secrétaire de séance,

QUILLET Louis

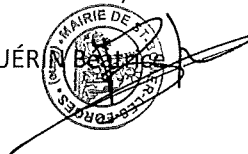


Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20261006-2026-079-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

GUÉRIN Béatrice



Publiée le : **08 octobre 2026**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **08 octobre 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 en exercice : 15
 qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 29 septembre 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **BOULANGERIE- SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL COMMERCIAL**

REUNION DU 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Étaient absentes : Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme CERNÉ Arlette (avait donné procuration à M. LOUVEL Michel).

Secrétaire : M. QUILLET Louis

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que M et Mme BERTRAND Richard souhaitent reprendre le commerce de la boulangerie-pâtisserie à compter du 28 octobre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, afin de maintenir le commerce rural :

- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de bail commercial à recevoir par Maître PIGEON, Notaire à DOMFRONT EN POIRAIE, au profit de Mme THIEULENT Dominique épouse BERTRAND et M. BERTRAND Richard, conjoint collaborateur, sous le nom commercial « L'A' MIE DES FORGES » dont le siège social est situé à ST BOMER LES FORGES 1, place de l'église, **SIREN 484 288 451**, à compter du 28 octobre 2026 pour une durée de 9 ans renouvelable portant sur les locaux à usage de commerce (boulangerie-pâtisserie) et d'habitation, sis à ST BOMER LES FORGES 1 et 2 place de l'église comprenant : Au sous-sol : cave, Au rez-de-chaussée : une grande pièce à usage de fournil et de boutique, un laboratoire, une chambre froide, une autre pièce à usage de plonge, une cuisine, deux toilettes et deux dégagements, A l'étage un appartement composé d'une cuisine-salle, un dégagement, trois chambres, une salle de bain, toilettes et une terrasse, un garage moyennant un loyer annuel pour la partie commerciale de **SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT EUROS ET 72 CENTIMES (7 527.72€) HT** (soit **TTC : 9 033.26 €**), payable mensuellement d'avance le 1^{er} de chaque mois soit **échéance mensuelle de 627.32€HT (752.78€TTC)** (révisable tous les 3 ans selon l'indice des loyers commerciaux) auquel il faut ajouter, pour la partie habitation, **150€ par mois**.
- ✓ Précise qu'un état des lieux sera effectué à l'entrée des locataires. Un dépôt de garantie sera demandé à la signature équivalent à deux mois de loyer (commerce + habitation) soit 1 805.56€.
- ✓ Ajoute qu'il n'est pas prévu de caution personnelle des associés de la société.

Accusé de réception en préfecture
 061-216103697-20261006-2026-080-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2026
 Date de réception préfecture : 08/10/2026

Le secrétaire de séance,

QUILLET Louis

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
 Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

GUÉRIN Béatrice

Publiée le : **08 octobre 2026**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **08 octobre 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 29 septembre 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU VELO CLUB DOMFRONTAIS POUR L'ORGANISATION D'UN CYCLO-CROSS SUR LA COMMUNE**

REUNION DU 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Étaient absentes : Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme CERNÉ Arlette (avait donné procuration à M. LOUVEL Michel).

Secrétaire : M. QUILLET Louis

Madame le Maire donne lecture du courrier du Vélo Club Domfrontais sollicitant une participation financière pour l'organisation d'un cyclo-cross le 18 octobre prochain sur la commune au lieudit « Montpatry ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

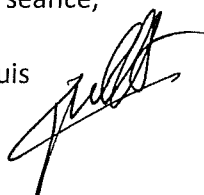
- Accepte le versement d'une participation financière à hauteur de 100€,
- Précise que la subvention sera versée seulement si la manifestation a lieu,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20261006-2026-081-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance,

QUILLET Louis



Le Maire,

GUÉRIN Béatrice.



Publiée le : 08 octobre 2026

Transmise au Représentant de l'État le : 08 octobre 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

République Française - Département de l'Orne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 29 septembre 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AFM-TELETHON**

REUNION DU 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Étaient absentes : Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme CERNÉ Arlette (avait donné procuration à M. LOUVEL Michel).

Secrétaire : M. QUILLET Louis

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'AFM-TELETHON sollicitant le soutien de la commune par l'attribution d'une subvention pour la création d'une délégation au sein du département de l'Orne. Celle-ci lui permettra de déployer et de renforcer des actions de proximité en faveur des personnes et des familles concernées par une maladie neuromusculaire sur notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

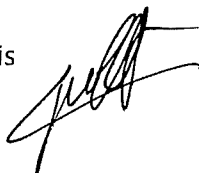
- Accepte le versement d'une participation financière à hauteur de 150€ à l'AFM-TELETHON,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20261006-2026-082-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

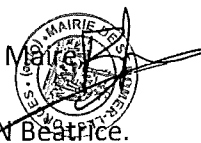
Le secrétaire de séance,

QUILLET Louis



Le Maire

GUÉRIN Béatrice.



Publiée le : 08 octobre 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 08 octobre 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 29 septembre 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **LOCATION DU GARAGE SITUÉ PRES DE LA SALLE DES FETES**

REUNION DU 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Étaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Étaient absentes : Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme CERNÉ Arlette (avait donné procuration à M. LOUVEL Michel).

Secrétaire : M. QUILLET Louis

Madame le Maire informe l'Assemblée que le garage appartenant à la commune situé route de St Clair près de la salle des fêtes est occupé par _____ depuis le 1^{er} novembre 2024. L'intéressée souhaite renouveler son bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de louer à _____, un garage situé route de St Clair près de la salle des fêtes, point de départ : 1^{er} novembre 2026, **loyer mensuel 20 euros**.
- Le loyer sera perçu tous les mois à terme échu par Monsieur le Receveur, Trésor Public de Flers.
- Le présent bail est consenti jusqu'au 31 octobre 2027 (inclus). La demande de location devra être renouvelée tous les ans.
- Le bail sera rédigé par les soins de la mairie
- Mme le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer toutes les pièces de ce dossier et notamment le bail.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20261006-2026-083-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,

QUILLET Louis.

Le Maire

GUÉRIN Béatrice



Publiée le : **08 octobre 2026**

Transmise au Représentant de l'Etat le : **08 octobre 2026**

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de
SAINT BOMER LES FORGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 29 septembre 2026

VOTE	Pour :15	Contre :0	Abstention :0
-------------	----------	-----------	---------------

objet de la délibération : **APPROBATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025**

REUNION DU 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme GUÉRIN Béatrice, Maire.

Etaient présents : M. LOUVEL Michel, Mme PERRET Virginie, M. DESAUNAY Pascal, Mme LEVERRIER Sylvie, M. QUILLET Louis, M. GENISSEL Alain, M. DESVAGES Pascal, M. GUITTON Frédéric, M. MAHÉ Louis-Michel, Mme PIEDNOIR Carine, Mme GUÉRIN Virginie, Mme LEPELTIER Kathy.

Etaient absentes : Mme BIZET Stéphanie (avait donné procuration à Mme GUÉRIN Béatrice), Mme CERNÉ Arlette (avait donné procuration à M. LOUVEL Michel).

Secrétaire : M. QUILLET Louis

Chaque autorité territoriale doit présenter tous les ans le Rapport Social Unique (RSU) au comité technique. Le RSU synthétise en un document unique les principales données quantitatives pouvant faciliter la mise en place de différentes actions en matière de gestion des ressources humaines.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport social unique 2025.

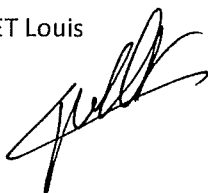
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuvent le rapport social unique 2025 de la commune de Saint-Bômer-Les -Forges.

Accusé de réception en préfecture
061-216103697-20261006-2026-084-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Le secrétaire de séance,

QUILLET Louis



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire
GUÉRIN Béatrice



Publiée le : 08 octobre 2026

Transmise au Représentant de l'Etat le : 08 octobre 2026

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.